Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260303-2026_03_09-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 12/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars 2026 à 18h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : AUFFRET Yannick, BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, FLAGEUL Rozenn, KERHARDY Jean-Philippe, HELLEGOUARCH Marion, JACQ David, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, PELTIER Amandine, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absent : POIGNAND Yannick,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à M. KERHARDY Jean-Philippe par M. POIGNAND Yannick

Secrétaire de séance : AUFFRET Yannick

DELIBERATION

2026-03-09

ACHAT D'UN MINIBUS ELECTRIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le décret N°2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;
Vu la délibération du conseil municipal N°2025-12-02 en date du 16/12/2025 sollicitant une subvention au titre du contrat Europe Région appel à projet Leader sur le programme 2025 qui à développer des axes fédérateurs pour le territoire dont celui de « VALORISER la proximité dans les centres bourgs pour se déplacer moins et mieux » ;
Considérant l'accord de principe reçu par le comité de programmation Leader réuni le 22 janvier dernier, suite à l'audition du projet d'acquisition d'un minibus électrique par la commune ;
Considérant que les élus veulent permettent aux habitants de se déplacer mieux et plus facilement, notamment pour les personnes vulnérables, inscrire le « Aller vers » ;
Considérant que le projet vise différents publics : adolescents, ainés, famille monoparentale, personne en insertion ou recherche d'emploi ;
Considérant que ce projet est une alternative à la voiture individuelle qui limite également l'impact environnemental ;
Considérant la proposition commerciale établie le 19 février 2025 formulée par le garage FORD AUTOMOBILE relative à l'achat d'un minibus électrique neuf ;
Considérant que l'offre commerciale apparait être économiquement avantageuse et répond au mieux aux besoins de la commune ;
Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260303-2026_03_09-DE

Ayant entendu l'exposé de Pascal PRIDO, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 15 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

DECIDE de conclure avec le garage FORD AUTOMOBILE l'achat d'un minibus électrique E-Transit Custom Kombi 9 places,

VALIDE l'achat du véhicule pour un montant de 30 154.06€HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire en vue de cet achat

INFORME que les crédits afférents à cette acquisition sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au compte 2182, chapitre 21

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

Le Secrétaire
AUFFRET Yannick